

PROJET

CONVENTION

entre

La VILLE de ROUEN

et

La MAISON de l'ARCHITECTURE

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire de ROUEN, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2008,

D'une part,

Et :

Monsieur Pascal VICTOR, Président de la Maison de l'Architecture de Haute-Normandie, 96, rue Jeanne d'Arc -76000 ROUEN

D'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

- Exposé -

La Maison de l'Architecture, émanation de l'Ordre des Architectes, offre dans le cadre des missions conférées par la loi sur l'architecture, une fonction de diffusion de la culture architecturale, à laquelle il est proposé à la Ville de Rouen d'adhérer.

Cette entité a notamment pour but de faire valoir le travail des architectes, urbanistes, paysagistes, par des expositions, des visites, constituant ainsi un outil de promotion et de diffusion architecturale dans la ville et la région.

La Maison de l'Architecture s'adresse aux professionnels de la construction, au grand public, aux maîtres d'ouvrage ; de plus, elle travaille en complémentarité avec les organismes qui font la promotion de l'architecture. Dans ce contexte, l'association souhaite affirmer son action à l'ensemble de la région par l'implication des différentes collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des maîtres d'ouvrage.

L'adhésion de la Ville de Rouen à la Maison de l'Architecture aurait pour effet de renforcer la dynamique relationnelle entre les différents partenaires, la profession et les maîtres d'ouvrage, offrant ainsi à ses partenaires ses supports de communication, des visites de chantiers et de réalisations ainsi que des réunions d'information.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : obligations des parties

- La Maison de l'Architecture de Haute Normandie s'engage :

- à faire bénéficier la Ville de Rouen des avantages suivants:
 - la possibilité de se prévaloir, dans ses démarches auprès des architectes, de son partenariat avec la Maison de l'Architecture de Haute-Normandie,
 - la réception des invitations à toutes les manifestations organisées par cette association afin d'y participer activement,
 - l'apparition (du logo de la Ville ? à préciser) sur les moyens de communication du projet soutenu,
 - l'organisation d'une réunion technique. (à préciser)

- La Ville de Rouen s'engage:

- à adhérer à la Maison de l'Architecture de Haute Normandie.

Article 2 : contribution financière

La Ville de Rouen s'engage à verser à la Maison de l'Architecture de Haute Normandie, la cotisation annuelle de 1 500 €.

Article 3 : durée du contrat

La présente convention est conclue pour l'année 2008.

article 4: Modification du contrat

Toute modification du présent **contrat** doit faire l'objet d'un avenant ~~écrit~~ et signé par les deux parties.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

P. la Ville de ROUEN, Pour la Maison de l'Architecture

Pierre ALBERTINI,
Maire de Rouen

Pascal VICTOR
Président de l'Association